

Département du Bas-Rhin furométropole de Strasbourg

Village fleuri ****

Village fleuri ****
Commune nature

Village étoilé

Culture et langue régionales

MAIRIE DE HOLTZHEIM

1 Place de la Mairie - 67810 HOLTZHEIM Tél : 03.88.78.05.84 Courriel : mairie@holtzheim.fr Site : www.holtzheim.fr

INSCRIPTION EXPOSANT
MARCHÉ DE NOËL
Samedi 25 et Dimanche 26
Novembre 2023

PARTICULIER	ASSOCIATION	ENTREPRISE
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :	Mail :
		N°SIRET:
Produits proposés :	Produits proposés :	Produits proposés :

Montant de l'emplacement 3X3 mètres :

- > Tonnelle fournie par l'exposant 35,00 euros.
- ➤ Chalet: 50,00 euros

En raison du nombre limité de chalets, ceux-ci sont réservés en priorité aux associations locales.

Horaires:

- > De 16H à 22H le samedi 25 Novembre 2023
- > De 11H à 18H le dimanche 26 Novembre 2023

Afin d'étudier votre candidature, merci de nous retourner le dossier complet : Par courrier : MAIRIE DE HOLTZHEIM, 1 place de la mairie, 67810 HOLTZHEIM

Ou par mail : mairie@holtzheim.fr

Avant le 1 octobre 2023, délai de rigueur.

(Au-delà de cette date, aucun emplacement ne pourra plus être attribué)

- Fiche d'inscription complétée
- Convention signée
- Une attestation d'assurance en cours de validité.
- Des photos des créations / articles vendus

<u>Si vous reversez votre bénéfice à une association caritative, merci de nous fournir un justificatif de ce versement à</u> l'issue du marché, dans un délai d'un mois.

Nous vous ferons un retour dans les plus brefs délais afin de vous confirmer ou non votre participation.

D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre participation à notre marché de Noël et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, recevez, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Dany KUNTZ Adjoint au Maire

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ♦ Les conditions de participation vous sont rappelées dans la convention ci-jointe.
- ♦ Il y aura lieu d'apporter votre matériel, de l'installer et de le gérer.
- ♦ Une prise de courant sera mise à disposition.
- ♦ Il vous faudra fournir rallonges et triplettes prise terre.
- L'utilisation de lampe halogène ou radiateur est strictement interdite.
- Chaque participant devra restituer son emplacement en l'état nettoyé.
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, néanmoins un gardiennage sera assuré durant la nuit du samedi au dimanche.
- La communication du marché de Noël sera faite par voie de presse, flyers, banderoles, affiches et réseaux sociaux.